

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE GLOBAL DE BONNE CONDUITE POUR LE MARCHÉ DES CHANGES

BMO Marchés des capitaux (l'« Établissement ») a pris connaissance du contenu du Code global de bonne conduite pour le marché des changes (le « Code ») et reconnaît que le Code est un ensemble de principes généralement admis comme bonnes pratiques sur le marché des changes en gros (le « Marché des changes »). L'Établissement confirme qu'il agit en qualité de Participant de marché comme défini dans le Code et s'engage à exercer ses activités sur le Marché des changes (les « Activités ») en conformité avec les principes du Code. À cette fin, l'Établissement a pris des mesures appropriées en fonction de la taille et de la complexité de ses Activités et de la nature de sa participation sur le Marché des changes afin d'exercer ses Activités en conformité avec les principes du Code.



Firas Askari

MD & Global Head of
Commodities & FX Trading

Date : 03/08/2018